

Commune de Noyen sur Sarthe
Conseil municipal du
Jeudi 11 février 2010, 20h30

Date de convocation : le 05 février 2010

Date d'affichage : le 05 février 2010

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19

Présents et votants : 19

Le 11 février 2010, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Louis COUTANCEAU, Maire de Noyen sur Sarthe.

Etaient Présents : Jean-Louis COUTANCEAU, Marie-Madeleine AUTRET, Jean-Louis MORICE, Régis SAUDUBRAY, Michel MONTREUIL, Annabelle HAMON, Véronique OGÉ, Chantal GALATI, Jérôme FONTAINE, Alain MARTIN, Alain LANCELEUR, Cécile DENOUAL, Claude RENOUE, Laurent FOURMOND, Yoann PICARD, Annick NAVEAU, Alexandra PORCHER, Lionel JARRIÉ, Marie-Claire GAUTIER

Absents excusés : néant

Secrétaire : Jérôme FONTAINE

2010.13 : Informations diverses

A l'occasion de l'absence d'enseignants à l'école Pierre et Marie Curie, une question avait été posée lors du dernier conseil municipal portant sur le remboursement des repas des élèves non accueillis. En complément à la réponse de Monsieur le Maire, l'équipe enseignante a transmis un courrier que Monsieur le Maire lit au conseil municipal, et qui rappelle le fonctionnement de l'accueil des élèves en cas d'absence d'enseignant, le principe de base étant que les élèves doivent être accueillis à l'école.

2010.14 : Délégations marchés publics : décisions du Maire et des adjoints

4 : travaux d'extension de réseau **électricité** pour un montant de 5 013,42€HT réalisés par ERDF.

5 : achat de **dictionnaires** Français/Anglais pour les élèves de CM2 pour un montant de 429,30€TTC au près de LIBRALFA (80000 Amiens).

6 : achat de **produits d'entretien** (essuyage, sacs poubelles...) pour un montant de 986,28€TTC auprès de France Ouate Industrie (69570 Dardilly).

7 : achat d'un **miroir** pour voirie pour un montant de 376,74€TTC auprès de EMRODIS (83401 Hyères).

2010.15 : Délégation du droit de préemption urbain

Monsieur le Maire rend compte des ventes de biens immobiliers soumis au Droit de Préemption Urbain n° 2010.02 à 2010.03. Il n'a pas exercé de droit de préemption sur ces ventes.

2010.16 : Délégation de service public assainissement : élection de la commission d'ouverture des plis

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1411-5, D.1411-3, D.1411-4 et D.1411-5,

VU la délibération sur les conditions de dépôt des listes pour l'élection de la Commission d'Ouverture des Plis,

Monsieur le Maire indique qu'en cas de délégation du service public de l'assainissement collectif ou d'avenant, il est nécessaire de faire intervenir une commission d'ouverture des plis.

Il rappelle que pour les communes de moins de 3 500 habitants cette Commission comporte **3 membres** titulaires et **3 membres** suppléants et doit être élue au scrutin secret de liste suivant

le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Cette commission est présidée par **Le Maire**.

Comme le prévoit l'article D.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le **Conseil Municipal** dans sa séance du 14 janvier 2010 a délibéré et fixé les conditions de dépôt des listes.

Election des titulaires :

Les listes déposées dans les conditions fixées par délibération antérieure sont les suivantes :

Liste 1 :

- M MORICE Jean-Louis
- M RENOUE Claude
- M LANCELEUR Alain

Il est procédé au scrutin :

- Nombre de votants : 19
- Suffrages exprimés : 19
- Nombre de voix : 19

Sont élus : Membres titulaires :

- M MORICE Jean-Louis
- M RENOUE Claude
- M LANCELEUR Alain
-

Election des suppléants :

Les listes déposées dans les conditions fixées par délibération antérieure sont les suivantes :

Liste 1 :

- M MONTREUIL Michel
- M FOURMOND Laurent
- M SAUDUBRAY Régis

Il est procédé au scrutin :

- Nombre de votants : 19
- Suffrages exprimés : 19
- Nombre de voix : 19

Sont élus : Membres suppléants :

- M MONTREUIL Michel
- M FOURMOND Laurent
- M SAUDUBRAY Régis

2010.17 : Médiathèque, bilan 2009 et programme 2010

Monsieur le Maire présente le bilan d'activités 2009 de la Médiathèque.

Le nombre d'adhérents, 765, est en augmentation de 24,7% par rapport à 2008.

53% des adhérents sont des enfants de moins de 14 ans.

29% des adhérents sont hors commune.

La médiathèque dispose de 10651 documents en libre accès, dont 4796 prêtés par la bibliothèque départementale.

20633 prêts tous supports ont été enregistrés sur l'année.

Monsieur le Maire rappelle le programme d'animation 2009 et présente le programme d'animation 2010 :

- mars/avril 2010 : thématique autour de la Sarthe avec deux expositions photos et lecture de textes.

- juin : exposition d'arts plastiques des écoles publiques autour du thème des 4 éléments.

- juillet : participation aux bouillonnantes.

2010.18 : Pass foncier

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le dispositif du PASS FONCIER en partenariat avec le Comité Interprofessionnel du Logement (CIL) de la Sarthe .

Le PASS FONCIER, institué par le Ministère du Logement et de la Ville (loi 2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement et ses décrets d'application) permet aux ménages à revenus modestes d'accéder à la propriété en dissociant l'achat du terrain de celui de la construction.

Monsieur le Maire précise que seuls les ménages répondant aux critères suivants pourront bénéficier du PASS FONCIER :

- être primo-accédants de leur résidence principale,
- bénéficier d'une subvention de la commune,
- respecter les plafonds de ressources Prêt Social Location Accession.

Il est rappelé que le C.I.L. de la Sarthe, lors de l'instruction, veille notamment à ce que les candidats remplissent bien l'ensemble des conditions prévues par les textes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et par vote à bulletin secret, par 13 voix pour et 6 voix contre, décide la mise en place du PASS FONCIER sur le territoire de la commune de Noyen sur Sarthe, en partenariat avec le CIL de la Sarthe.

Le conseil municipal :

- autorise le Maire à verser aux ménages répondant aux critères la subvention d'un montant de :

- 3 000€ si 3 personnes ou moins occupent le logement,
- 4 000€ si 4 personnes ou plus occupent le logement.

- affecte une enveloppe maximum de 20 000€ pour l'année 2010. Les crédits seront inscrits au budget primitif 2010.

- autorise le Maire à signer une convention de partenariat avec le CIL de la Sarthe et tout document nécessaire à la mise en œuvre du dispositif.

2010.19 : Contrat impression du bulletin municipal : avenant

Le marché « impression du bulletin municipal » passé avec l'entreprise Imprimerie Cornuel, porte sur 1250 exemplaires.

Compte-tenu de l'évolution du nombre de foyers, il est nécessaire d'augmenter le nombre d'exemplaires imprimés. Monsieur le Maire propose de le porter à 1350 (+8%).

Monsieur le Maire fait part de la proposition financière de l'entreprise qui correspond à une hausse des tarifs de 7%.

Après délibération, le conseil municipal, approuve ces modifications et autorise le Maire à signer le devis correspondant. Les autres termes du marché ne sont pas modifiés.

2010.20 : Emplois communaux

Afin d'encadrer au mieux les enfants déjeunant au restaurant scolaire, le conseil municipal autorise le Maire à recruter au maximum 2 agents non titulaires, rémunérés sur la base du 1^{er} échelon d'adjoint technique, du 01 mars au 30 juin 2010, pour une durée maximum d'1h30 par jour de classe.

2010.21 : Contrat entretien et maintenance de chauffages

Une consultation pour un contrat d'entretien et de maintenance de chauffages et productions d'eau chaude a été lancée.

Le contrat concerne les bâtiments communaux chauffés au gaz et au fioul, et la pompe à chaleur du restaurant scolaire. Deux sociétés ont répondu, Delaboudinière et Savelys.

Après examen des deux offres, le conseil municipal retient la société SVELYS, pour un montant annuel la 1^{ère} année de 3 102,94€ HT. Il autorise le Maire à signer le contrat pour une durée de 1 an à compter du 01 avril 2010, renouvelable 4 fois maximum.

2010.22 : Compte administratif 2009 et compte de gestion 2009

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Montreuil, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2008 dressé par M. Coutanceau, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :
1 – lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMMUNE de Noyen sur Sarthe - compte administratif 2009 en EURO

résultat de l'exercice

		investissement	fonctionnement	total cumulé
recettes	prévis budg totales	1 401 978,00	2 112 465,00	3 514 443,00
	1-recettes nettes	818 394,42	1 988 540,80	2 806 935,22
dépenses	prévis budg totales	1 401 978,00	2 112 465,00	3 514 443,00
	3-dépenses nettes	580 116,08	1 462 663,45	2 042 779,53

résultat de l'exercice				
1-3	excéd(+) ou déficit(-)	238 278,34	525 877,35	764 155,69

résultat d'exécution du budget (hors RAR)

	résultat a la clôture	part affectée	résultat de	résultat de
	exercice précédent	à l'investissement	l'exercice	clôture
investissement	-345 141,47	0,00	238 278,34	-106 863,13
fonctionnement	640 636,49	471 661,47	525 877,35	694 852,37
total	295 495,02	471 661,47	764 155,69	587 989,24

restes à réaliser

2-recettes investissement		58 623,00		58 623,00
4-dépenses investissement		192 900,00		192 900,00
2-4	excéd(+) ou déficit(-)	-134 277,00		-134 277,00

résultat d'exécution du budget avec RAR

résultat de clôture				587 989,24
RAR				-134 277,00
Total disponible				453 712,24

service d'assainissement - compte administratif 2009 en EUROS

résultat de l'exercice

		investissement	fonctionnement	total cumulé
recettes	prévis budg totales	441 778,00	312 218,00	753 996,00
	1-recettes nettes	109 807,09	75 810,46	185 617,55
dépenses	prévis budg totales	193 700,00	312 218,00	505 918,00
	3-dépenses nettes	111 537,27	47 381,49	158 918,76

résultat de l'exercice				
1-3	excdt(+) ou déficit(-)	-1 730,18	28 428,97	26 698,79

résultat d'exécution du budget (hors RAR)

	résultat a la clôture exercice précédent	part affectée à l'investissement	résultat de l'exercice	résultat de clôture
investissement	9 648,08		-1 730,18	7 917,90
fonctionnement	265 369,88	35 351,92	28 428,97	258 446,93
total	275 017,96	35 351,92	26 698,79	266 364,83

restes à réaliser

recettes	2-restes à réaliser	0,00	0,00
dépenses	4-restes à réaliser	0,00	0,00
2-4	excdt(+) ou déficit(-)	0,00	0,00

résultat d'exécution du budget avec RAR

résultat de clôture			266 364,83
RAR			0,00
Total disponible			266 364,83

compte administratif 2009 en EUROS - lotissements d'habitation communaux

résultat de l'exercice

		investissement	fonctionnement	total cumulé
recettes	prévis budg totales	92 800,00	92 800,00	185 600,00
	1 recettes nettes	92 097,94	92 097,94	184 195,88
dépenses	prévis budg totales	92 800,00	92 800,00	185 600,00
	3 dépenses nettes	92 097,94	92 097,94	184 195,88
résultat de l'exercice				
1-3	excdt(+) ou déficit(-)	0,00	0,00	0,00

résultat d'exécution du budget

	résultat a la clôture exercice précédent	part affectée à l'investissement	résultat de l'exercice	résultat de clôture
investissement	0,00		0,00	0,00
fonctionnement	0,00		0,00	0,00
total	0,00	0,00		0,00

compte administratif 2009- lotissement "le Tertre"

résultat de l'exercice

		investissement	fonctionnement	total cumulé
recettes	prévis budg totales	307 114,00	364 600,00	671 714,00
	1 recettes nettes	244 669,76	305 122,15	549 791,91
dépenses	prévis budg totales	307 114,00	364 600,00	671 714,00
	3 dépenses nettes	257 183,03	305 122,15	562 305,18
résultat de l'exercice				
1-3	excdt(+) ou déficit(-)	-12 513,27	0,00	-12 513,27

résultat d'exécution du budget (hors RAR)

	résultat a la clôture	part affectée	résultat de	résultat de
	exercice précédent	à l'investissement	l'exercice	de clôture
investissement	12 513,27		-12 513,27	0,00
fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
total	12 513,27	0,00	-12 513,27	0,00

2 – constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débit et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3 – reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4 – arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2010.23 : Questions diverses

Le conseil municipal accepte d'étudier les questions suivantes :

2010.23.1 : diagnostics énergétiques de bâtiments publics

Avant tout travaux sur des bâtiments existants, il devient impératif de faire réaliser un diagnostic énergétique. Le comité syndical du Pays Vallée de la Sarthe propose une action groupée « diagnostics énergétiques « de bâtiments publics » afin de réduire les coûts unitaires des études que feront les communes et impulser une dynamique locale d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics.

Dans un premier temps, il est nécessaire de recenser les communes souhaitant s'engager dans la démarche et la typologie de bâtiments susceptibles de faire l'objet d'un projet de rénovation à court et moyen termes.

Le conseil municipal approuve cette proposition et charge le Maire d'en faire le suivi.

2010.23.2 Elections régionales

Le bureau et les permanences des élections régionales des 14 et 21 mars 2010 sont établis.

2010.23.3 questions des conseillers

Mme Ogé pose le problème de la mise à disposition d'une trousse de secours à la salle polyvalente.

Il résulte des discussions que l'une des solutions serait que le responsable de la salle fournisse la trousse en même temps que les clés de la salle, sachant que cela suppose de compléter la trousse à chaque fois et que le contenu d'une telle trousse est très limité.

En ce qui concerne les associations sportives, elles ont en principe leur propre trousse de secours.

Prochaine réunion prévue jeudi 25 mars 2010..